



Rosenweg 25
CH-3007 Bern
+41 (0)31 381 12 19
info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer Verband
für Personelle
Entwicklungszusammenarbeit

Association suisse pour
l'échange de personnes dans la
coopération internationale

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone nella
cooperazione internazionale

Procédure pour l'admission de nouveaux membres

1. Documentation de l'institution candidate

1.1. Rapport écrit

- Explications sur la façon dont les « critères d'affiliation à Unité » (1-12) sont remplis.
- Signé par la/le/les responsable/s correspondant/s pour les niveaux stratégique et opérationnel (Président, coordinateur ou fonction semblable).

1.2. Annexes

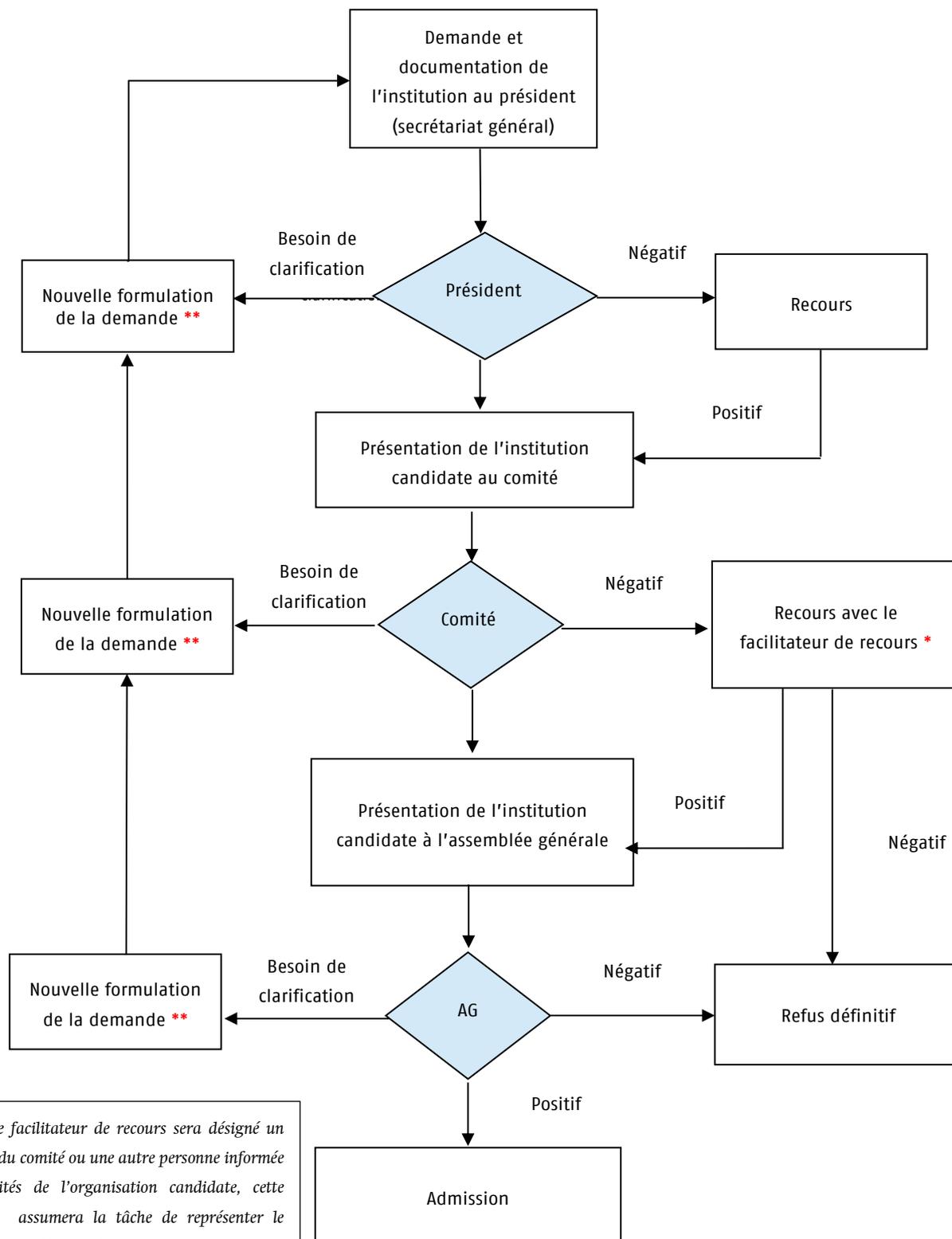
- Statuts et organigramme, procédures institutionnelles internes si disponible
- Image directrice, „mission statement“ ou documents équivalents
- Stratégie et programme d'activités
- Rapport annuel public
- Comptes annuels et rapport de révision
- Concept de partenariat et critères pour la sélection des partenaires
- Contrats de partenariat
- Instruments de gestion et de monitoring
- Concept de gestion des risques
- Processus de sélection et de préparation pour les futurs coopérants, structure pour l'accompagnement des affectations
- Exemples d'impact et de changements au Sud
- Exemples de travail de sensibilisation et de relations publiques

2. DOCUMENTS DE BASE OBLIGATOIRES D'UNITÉ

Après son admission définitive, le nouveau membre signe les documents obligatoires d'Unité suivants :

- Statuts
- Image directrice
- Critères d'affiliation
- Standards de qualité pour la coopération par l'échange de personnes : Manuel de gestion de la qualité destiné aux organisations membres d'Unité

3. SUCCESSION D'INSTANCES POUR L'ADMISSION



* Comme facilitateur de recours sera désigné un membre du comité ou une autre personne informée des réalités de l'organisation candidate, cette personne assumera la tâche de représenter le recours devant l'assemblée générale.

** La nouvelle formulation montre en particulier quelles mesures sont prévues pour surmonter les points faibles déterminants pour le refus.